





PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

6 juin 2017 Original : anglais

17^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable

Athènes (Grèce), 4-6 juillet 2017

Point 2 de l'ordre du jour : questions organisationnelles

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

ONU Environnement/PAM Athènes, 2017

^{*} Reissued for technical reasons on 27 June 2017

Introduction

- 1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et après consultation des Membres de son Comité de pilotage, la 17^e réunion de la CMDD se tiendra à Athènes (Grèce) du 4 au 6 juillet 2017.
- 2. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré durant toutes les séances plénières. Les documents de travail seront également disponibles dans ces deux langues. Conformément à la pratique établie, les documents de pré-session ne seront pas disponibles en version papier. Les participants sont instamment priés de télécharger les documents sur leur ordinateur avant la réunion.
- 3. Les annotations ci-dessous à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte par M. Rachid Firadi, Président du Comité de pilotage de la CMDD, le mardi 4 juillet 2017 à 9 h 30. Le Coordinateur adressera ensuite une allocution liminaire.

Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

Documents de	UNEP(DEPI)/MED WG.441/1	Ordre du jour provisoire
travail et	UNEP(DEPI)/MED WG.441/2	Ordre du jour provisoire annoté
d'information	UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.2	Liste provisoire des participants

- a) Élection du Comité de pilotage
- b) Adoption de l'ordre du jour provisoire
- c) Organisation des travaux
- 5. Le Règlement intérieur de la Commission méditerranéenne de développement durable s'appliquera.
- 6. La réunion procédera à l'élection du Comité de pilotage de la CMDD qui, conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, est composé d'un Président, de cinq Vice-Présidents et d'un Rapporteur, sur la base d'une répartition géographique équitable et qui comprend quatre membres représentant les Parties contractantes dont, de droit, le Président du Bureau des Parties contractantes, et trois représentants de chacune des six catégories prévues par le mandat de la CMDD.
- 7. La réunion examinera et adoptera l'Ordre du jour provisoire (document UNEP(DEPI)/MED WG.428/1) qui est annoté dans le présent document.
- 8. Au cours de cette réunion de deux jours et demi, il est prévu que la CMDD traite tous les points inscrits à l'ordre du jour, y compris l'adoption de recommandations. La clôture de la réunion est prévue pour le 6 juillet 2017 à 12 h 30. La CMDD peut décider de travailler en réunions en souscomité afin de permettre un examen approfondi des points de l'ordre du jour si besoin est.
- 9. Le rapport de la réunion sera préparé par le Rapporteur puis transmis aux membres de la CMDD, par voie électronique pour étude, observations et approbation.

<u>Point 3 de l'ordre du jour</u> : Rapport du Secrétariat sur les travaux et progrès réalisés pour la mise en œuvre des Recommandations de la 16ème Réunion de la CMDD

Documents de	UNEP(DEPI)/MED WG.441/3 État d'avancement des travaux réalisés
travail	depuis la 16 me Réunion de la CMDD

- 10. Le Secrétariat présentera les progrès accomplis pour ce qui concerne la CMDD et la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 depuis la 16^e réunion de la CMDD (Marrakech, Maroc, juin 2015), tels qu'ils figurent dans le rapport sur l'état d'avancement (document UNEP(DEPI)/MED WG.441/3).
- 11. Les membres de la CMDD présenteront également un rapport sur leurs efforts et programmes pour soutenir la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et le travail de la CMDD, ils commenteront le rapport sur l'état d'avancement préparé par le Secrétariat.

<u>Point 4 de l'ordre du jour</u> : Du global au régional : mettre en œuvre l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable

Documents de	UNEP(DEPI)/MED WG.441/4 Considérations relatives à la durabilité dans	
travail	le Programme de travail 2018-2019 du PAM	

- a) Réflexion sur les développements globaux les plus récents
- b) Considérations de durabilité dans le Programme de travail 2018-2019 du PAM
- 12. Un haut représentant de l'ONU Environnement présentera les progrès relatifs au développement durable, depuis les ODD au niveau mondial et le travail de l'ONU Environnement jusqu'au système PAM aux niveaux régional et national.
- 13. Les Parties contractantes qui ont contribué au Forum politique de haut niveau (HLPF) par le biais des Examens nationaux volontaires (VNR) en 2016-2017 (Égypte, France, Monténégro, Maroc, Turquie, Chypre, Italie, Monaco et Slovénie) seront invitées à présenter les principaux résultats de leur Examen national volontaire et à discuter des processus des VNR. L'objectif de ces discussions sera de renforcer une communauté de pratiques déjà bien informée qui peut avoir un rôle important dans la mise en œuvre des ODD (au niveau mondial), de la SMDD 2016-2025 (au niveau régional) et des SNDD (au niveau national).
- 14. En outre, un haut représentant du Groupe chargé de l'égalité des sexes et de la protection sociale au sein de l'ONU Environnement fournira un aperçu de l'intégration des considérations de genre dans les ODD, en particulier ceux relatifs à l'environnement.
- 15. Dans la seconde partie des discussions de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera la manière dont le Programme de travail PAM 2018-2019 intègre des considérations de durabilité (document UNEP(DEPI)/MED WG.441/4), conformément au Règlement intérieur et au mandat de la CMDD.
- 16. Les membres de la CMDD devraient donner leur avis sur le Programme de travail PAM 2018-2019 dans le but d'intégrer les considérations de durabilité dans le système PAM/Convention de Barcelone dans son ensemble, conformément au mandat de la CMDD.

<u>Point 5 de l'ordre du jour</u> : Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 - Bonnes pratiques et défis rencontrés

Documents de travail et d'information	UNEP(DEPI)/MED WG.441/5 Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (SMDD 2016-2025) : plan de mise en œuvre et de suivi	
	UNEP(DEPI)/MED WG.441/6 Proposition de la liste d'indicateurs de la SMDD 2026-2025	
	UNEP(DEPI)/MED WG.441/7 Projet de feuille de route Med2050 – Vers une nouvelle étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée	
	UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.3 Tableau de bord du développement durable en Méditerranée	

UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.4 Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des Stratégies nationales de développement durable : rapport méthodologique

UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.5 Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) – Rapport de la Réunion d'examen par les pairs, Nice (France), 27 avril 2017

UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.6 Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement : processus de sélection et de nomination de cette première édition (2017)

UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.7 L'entrepreneuriat vert, un levier financier crucial pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (SMDD 2016-2025)

UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.8 Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable (SMEDD) et plan d'action associé UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.9 Réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC) : note conceptuelle

- a) Plan de mise en œuvre et de suivi de la SMDD 2016-2025
- b) Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des stratégies nationales pour le développement durable
- c) Tableau de bord du développement durable en Méditerranée
- d) Initiatives phares
- e) Bonnes pratiques, actions nationales et régionales
- 17. Le Secrétariat présentera la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (SMDD 2016-2025) : plan de mise en œuvre et de suivi (document UNEP(DEPI)/MED WG.441/5). Les membres de la CMDD devraient débattre et examiner ce document dans le but de l'approuver et de fournir des conseils généraux pour sa mise en œuvre. Ils seront également invités à faire un rapport sur leurs efforts et leurs actions actuels et à venir pour la réalisation de la SMDD 2016-2025.
- 18. Le Secrétariat présentera également le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des Stratégies nationales de développement durable, et plus précisément le contexte, l'approche méthodologique et les résultats du test pilote du SIMPEER. Les Parties contractantes qui ont participé au test pilote du SIMPEER en 2016-2017, à savoir la France, le Maroc et le Monténégro, seront invitées à présenter leur rapport national provisoire et les résultats du test pilote dans leur pays. Un débat suivra, il sera axé sur la capitalisation, le renforcement des capacités et la marche à suivre pour l'exercice biennal à venir.
- 19. Le Secrétariat (par l'intermédiaire du Plan Bleu/CAR) présentera le processus participatif mis en œuvre en 2016-2017 pour élaborer le nouveau Tableau de bord du développement durable en Méditerranée et la Proposition de liste d'indicateurs de la SMDD (document UNEP(DEPI)/MED WG.441/6). Les membres de la CMDD devraient commenter le projet de Tableau de bord et la liste des indicateurs pour soumission à la CdP 20.
- 20. Le Secrétariat présentera également le Projet de feuille de route Med2050 Vers une nouvelle étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée (document UNEP(DEPI)/MED WG.441/7). Les membres de la CMDD seront invités à fournir des conseils généraux sur le processus et les résultats attendus.
- 21. La réunion abordera ensuite les initiatives phares ainsi que les bonnes pratiques et les actions nationales et régionales comme celles relatives à l'entrepreneuriat vert et à l'éducation au développement durable au titre des six objectifs de la SMDD 2016-2025.

Point 6 de l'ordre du jour : Contribution de la CMDD à la CdP 20

Documents de UNEP(DEPI)/MED WG.441/8 Préparation de la CdP 20² **travail**

- 22. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres de la CMDD devraient débattre et convenir de la contribution de la CMDD à la CdP 20. La 17^e réunion de la CMDD se tiendra après la 84^e réunion du Bureau (Athènes, Grèce, 19-20 juin 2017) où le thème exact de la CdP 20 devrait être décidé par le Bureau.
- 23. Les recommandations de la 84^e réunion du Bureau relatives au présent point de l'ordre du jour seront présentées à la CMDD pour commentaires. À cette fin, le document UNEP(DEPI)/MED WG.441/8 concernant la Préparation de la CdP 20 sera distribué aux membres de la CMDD après la réunion du Bureau puisqu'il se base sur ses recommandations.
- 24. La CMDD pourrait centrer ses débats sur les suggestions du Bureau pour le thème de la CdP 20, tout en considérant la possibilité d'examiner un champ ou un thème plus vaste pour la CdP 20 qui traite la mise en œuvre de l'ODD 14 d'un point de vue plus large, s'intéressant en particulier à des questions telles que la pollution, la CPD, ou la GIZC/Planification spatiale marine.

Point 7 de l'ordre du jour : Prochaine réunion de la CMDD et toute autre question

- 25. Les membres de la CMDD seront invités à se concerter et à arrêter la date, le lieu et l'ordre du jour de la 18^e réunion de la CMDD qui se tiendra en juin ou juillet 2019.
- 26. La réunion permettra d'examiner d'autres questions qui pourraient être soulevées durant la réunion.

Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

27. Le Secrétariat présentera une série de recommandations ressortant des débats sur les différents points inscrits à l'ordre du jour, en vue de leur adoption. Le rapport de la réunion sera transmis ultérieurement aux membres de la CMDD pour adoption.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

28. La réunion sera clôturée par le Président de la CMDD le jeudi 6 juillet 2017 vers 12 h 30.

² À distribuer après la 84^e réunion du Bureau (Athènes, Grèce, 19-20 juin 2017)

PROGRAMME

Mardi 4 juillet 2017		
Heure	Point de l'ordre du jour	Document
09:30 - 09:45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	
09:45 – 10:15	Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles	UNEP(DEPI)/MED WG.441/1
	a) Élection du Comité de pilotage	UNEP(DEPI)/MED WG.441/2
	b) Adoption de l'ordre du jour provisoire	UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.2
	c) Organisation des travaux	
10:15 – 11:30	Point 3 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les	UNEP(DEPI)/MED WG.441/3
	travaux et progrès réalisés pour la mise en œuvre des	
	Recommandations de la 16ème Réunion de la CMDD	
11:30 – 12:30	Point 4 de l'ordre du jour : Du global au régional : mettre	UNEP(DEPI)/MED WG.441/4
	en œuvre l'Agenda 2030 et ses Objectifs de	
	développement durable	
	a) Réflexion sur les développements globaux les plus	
	récents	
	b) Considérations de durabilité dans le Programme de	
	travail 2018-2019 du PAM	
12:30 – 14:00	Pause déjeuner	
14:00 – 16:00	Point 4 de l'ordre du jour : Du global au régional : mettre	UNEP(DEPI)/MED WG.441/4
	en œuvre l'Agenda 2030 et ses Objectifs de	
	développement durable (cont'd)	
	a) Réflexion sur les développements globaux les plus	
	récents	
	b) Considérations de durabilité dans le Programme de	
16:00 – 17:00	travail 2018-2019 du PAM	LINED(DEDI) MED W.C. 441/5
16:00 – 17:00	Point 5 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 - Bonnes pratiques et défis rencontrés	UNEP(DEPI)/MED WG.441/5
	a) Plan de mise en œuvre et de suivi de la SMDD 2016-	
	2025	
**	Mercredi 5 juillet 2017	
Heure	Point de l'ordre du jour	Documents
09:30 – 12:30	Point 5 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi de la	UNEP(DEPI)/MED WG.441/6
	SMDD 2016-2025 - Bonnes pratiques et défis rencontrés	UNEP(DEPI)/MED WG.441/7
	(cont'd)	UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.3
	b) Mécanisme simplifié d'examen par les pairs	UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.4
	(SIMPEER) des stratégies nationales pour le développement durable	UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.5
	c) Tableau de bord du développement durable en Méditerranée	
12:30 – 14:00	Pause déjeuner	
	· ·	LINED/DEDI/MED W.C 441/L-27
14:00 – 17:00	Point 5 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi de la	UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.6
	SMDD 2016-2025 - Bonnes pratiques et défis rencontrés	UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.7
	(cont'd) d) Initiatives phares	UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.8 UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.9
	e) Bonnes pratiques, actions nationales et régionales	ONER (DEFI)/MED WG.441/IIII.9
	c) Bonnes pranques, actions nationales et regionales	

Jeudi 6 juillet 2017			
Heure	Point de l'ordre du jour	Documents	
09:30 - 10:30	Point 6 de l'ordre du jour : Contribution de la CMDD à la	UNEP(DEPI)/MED WG.441/8	
	CdP 20		
10:30 – 11:00	Point 7 de l'ordre du jour : Prochaine réunion de la CMDD		
	et toute autre question		
11:00 – 12:15	Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et	UNEP(DEPI)/MED WG.441/9	
	recommandations		
12:15 – 12:30	Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion		